

Ouvrier principal 2eme classe

Informations sur le concours

Publié le :	19-02-2026
Filière :	Filière technique
Catégorie :	C
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Adresse d'envoi email des candidatures :	
Date du concours :	28-05-2026
A propos du poste :	

spécialité : parcs et jardins

Les ouvriers principaux de 2e classe accomplissent des tâches techniques nécessitant une qualification professionnelle correspondant à un niveau de formation au moins équivalent à un diplôme de niveau V ou à une qualification reconnue équivalente.

Les membres du corps des personnels ouvriers peuvent également assurer la conduite de motocycles, de véhicules de tourisme ou utilitaires légers, de poids lourds et de véhicules de transport en commun, s'ils sont titulaires, en fonction des besoins des établissements, des permis de conduire des catégories A, B, C et D en cours de validité et sous réserve de la réussite à un examen psychotechnique présenté devant l'un des organismes habilités à cet effet par arrêté du ministre chargé de la santé. Les conducteurs de véhicule sont soumis à des examens médicaux périodiques qui conditionnent la validité des permis de conduire requis.

Ils peuvent en outre participer au dispositif de sécurité et d'incendie, assurer la conduite d'engins de traction mécanique et être chargés de toute mission entrant dans le champ de compétences des services logistiques.

Informations sur l'établissement

Nom :	Centre Hospitalier Camille CLAUDEL
Ville :	16400 La Couronne
Site Web :	http://www.ch-claudel.fr/

Pour candidater

Date limite de candidature : 19-04-2026

Conditions de candidature :

Par voie de concours externe sur titres complété d'épreuves ouvert aux candidats titulaires soit d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente, soit d'une certification inscrite au répertoire national des

certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités, soit d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la fonction publique, soit enfin d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé.

spécialité : parcs et jardins

Pièces à fournir :

Le dossier, en 5 exemplaires, devra comporter les pièces suivantes :

Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;

Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre ;

Les diplômes, titres et certificats dont ils sont titulaires, le cas échéant ;

Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;

A titre d'information, l'extrait de casier judiciaire sera directement demandé par le Centre Hospitalier Camille CLAUDEL pour chaque candidature déposée.

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Centre Hospitalier Camille Claudel

DRH- concours

17 rue Camille Claudel - CS 90025

16400 LA COURONNE